



FÉDÉRATION NATIONALE DES GUIDES INTERPRÈTES ET CONFÉRENCIERS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1er juin 2021

Les organisations nationales de guides-conférenciers déposent un recours contre la réforme de l'assurance chômage

La FNGIC, fédération nationale des guides interprètes et conférenciers, l'association ANCOVART, les syndicats SPGIC et SNG-C ont déposé un recours contre la réforme de l'assurance chômage. Cette réforme est injuste et inadaptée. Le tourisme est dans une situation critique qui va perdurer. Les guides-conférenciers (GC) n'ont pas été en mesure de travailler durant la crise sanitaire. Sans le retour des visiteurs étrangers qui représentent les deux tiers de leur clientèle, de nombreux GC resteront encore de longs mois sans emploi. Avec cette réforme, les périodes chômées seront prises en compte pour établir le montant du salaire journalier de référence (SJR), qui sera de fait réduit au minimum. Pour un même nombre d'heures de travail les dispositions peuvent conduire à un SJR très différent selon la répartition au cours de la période de référence d'affiliation. Les particularités des missions effectuées par les GC ne sont pas prises en compte.

Tous les guides-conférenciers salariés seront impactés si cette réforme est mise en application le 1er juillet 2021.

Nous demandons l'annulation du décret du 30 mars réformant l'assurance chômage et réclamons son adaptation à la particularité de l'intermittence du métier de guide-conférencier.

Comme l'a affirmé Muriel Pénicaud, ex-ministre du travail à l'origine de la réforme, *le premier volet de la réforme pénalise particulièrement les employés précaires...*

Le métier se caractérise par une grande précarité : 77% des missions des GC salariés sont l'objet de contrats de travail de très courte durée (4h, 8h) auprès de multiples employeurs.

Une baisse substantielle du SJR est déjà constatée pour la plupart des GC depuis la mise en application du premier volet de la réforme en novembre 2019.

Le nouveau mode de calcul du SJR sera encore plus défavorable aux GC en cette période de crise sanitaire pendant laquelle ils n'ont pu travailler pour des raisons impérieuses, indépendantes de leur volonté – confinement, fermeture des musées et sites, interdiction de rassemblement, fermeture des frontières ... De plus, seuls 23% des GC ont eu accès au chômage partiel et peu ont bénéficié des aides mises en place par le gouvernement. *

Muriel Pénicaud à propos du décret du 30 mars : « *il faut continuer à discuter car il faut vraiment une réforme adaptée au contexte* ».

Les contrats courts sont inhérents à la profession de guides-conférenciers en raison du caractère par nature temporaire de ces emplois. Seuls 6% des guides sont employés en CDI et la plupart signent des CDD d'usage, alternant contrats courts et périodes chômées. Certains paramètres propres à l'exercice de la profession - journées longues de 10h, 12h voire même 15 heures (en circuit par exemple), semaines travaillées 7 jours sur 7, employeurs multiples -



FÉDÉRATION NATIONALE DES GUIDES INTERPRÈTES ET CONFÉRENCIERS

ne sont pas pris en compte par le régime général de l'assurance chômage basé sur une semaine de 5 jours et de 35 heures.

La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité de la profession de guide-conférencier et la nécessité du soutien de l'assurance chômage et de son adaptation aux caractéristiques du métier. Les événements politiques, les crises sociales ou sanitaires, les grèves, impactent fréquemment leur activité et l'assurance chômage est là pour pallier les conséquences de ces aléas.

L'annulation du décret est indispensable si l'on ne veut pas voir disparaître ces acteurs de la transmission du patrimoine.

* Enquête FNGIC Nov.2020 consultable sur le site: www.fngic.fr

La FNGIC regroupe plus de 1300 adhérents guides-conférenciers qualifiés et défend leurs intérêts, les informe et leur propose de la formation continue.

Contact presse :

Aude Deboaisne, vice présidente : aude.deboaisne@fngic.fr tel : 06 81 69 32 26

Joanna Cendlak, administratrice : joanna.cendlak@fngic.fr tel : 06 03 20 77 76